

**COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Octobre 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 21

L'an deux mille seize

Le vingt octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2016.

**PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mme Aline TISSIER, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.**

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Martine MATTONI, Mme Marie-Françoise BARLERIN, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Sandrine DUTHY, Mr Marc PATAY, Mr Fabien GOUTARD et Mr David LACAN.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mr Noël MOULIN (procuration à Mr Gérard RIBELLES),  
Mme Françoise MASSON (procuration à Mme Sandrine DUTHY),  
Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Daniel FRECHET).

**Absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

Mme Gisèle BRESSON,  
Mme Anne-Sophie PAGNIER,

Secrétaire de séance :

Mme Martine MATTONI.

**OBJET :** *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Octobre 2016.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Réalisation d'un emprunt d'un montant de 300 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE pour les travaux d'investissement communaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibérations successives, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay a décidé l'aménagement d'une voie modes doux le long de la RD 43 et la réfection de la rue Jules Ferry. Ces opérations nécessitent de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000 € compte tenu des subventions obtenues et de l'autofinancement apporté.

Il précise que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement. Il ajoute que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et il propose de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 300 000 euros destiné à financer en partie l'opération de réfection de la rue Jules Ferry et l'aménagement de la voie modes doux le long de la RD 43 aux conditions suivantes :

Montant du prêt :	300 000 euros
Mise à disposition des fonds :	en un ou plusieurs tirages jusqu'au Point de
Départ en Amortissement du prêt	
Départ en amortissement :	15 Novembre 2016
Echéances, Paiement à terme échu	
Profil amortissement :	échéances constantes
Périodicité :	trimestrielle
Nombre d'échéances :	60
Taux :	0,99 %
Remboursement anticipé :	Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
Frais de dossier :	300 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt.

• **Budget Général – Taxes et produits irrécouvrables – Créances éteintes – Annule et remplace la délibération du 15 décembre 2015**

Madame CATHELAND, Adjointe, expose à l'assemblée que Monsieur le Trésorier de Roanne Municipale a produit à l'ordonnateur, un état des taxes et produits irrécouvrables sur lequel le Conseil Municipal doit se prononcer.

Il s'agit d'impayés concernant la mise à disposition d'un emplacement pour la vente de pizzas à emporter, pour un montant de 560,00 €.

Madame CATHELAND précise que la créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre ces produits en "créances éteintes".

• **Budget Général – Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur – Annule et remplace la délibération du 15 décembre 2016**

Madame CATHELAND, Adjointe, expose à l'assemblée que Monsieur le Trésorier de Roanne Municipale a produit à l'ordonnateur, un état des taxes et produits irrécouvrables sur lequel le Conseil Municipal doit se prononcer.

Il s'agit principalement d'impayés en matière de restauration scolaire, pour un montant de 13,50 €.

Cette créance qui concerne le budget général n'a donc pu être recouvrée par le receveur municipal qui en sollicite l'admission en non-valeur. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre ces produits irrécouvrables en non-valeur.

• **Aménagement voie mode doux RD 43 - Emprise foncière - Consorts LAFOND et SCI POG- Principe d'acquisition ultérieure**

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle à l'assemblée que la commune de Commelle-Vernay a décidé d'aménager une voie de circulation douce le long de la route départementale n° 43 entre les installations sportives et le lotissement « Hameau d'Orphée ».

Cet aménagement, d'une longueur de 1 200 ml, a été décidé du fait de l'absence de cheminement piéton matérialisé sur un secteur très emprunté notamment au moment des horaires scolaires, des activités sportives et des déplacements internes à la commune. Ce secteur fait la jonction entre le secteur d'activité, des zones urbanisées et la zone commerciale et de services. La création de cette voie est la troisième phase d'un aménagement qui en comprend trois. Les deux premières sont déjà réalisées avec :

- l'aménagement de l'entrée nord de la commune,
- l'urbanisation et l'aménagement du secteur Gassouillat avec le « Hameau d'Orphée ».

Le bureau REALITES dans sa mission de maîtrise d'œuvre a relevé 2 secteurs où des aménagements de voirie sur le domaine privé devraient être envisagés et notamment :

- Propriété Consorts LAFOND : Une emprise d'environ 6 m<sup>2</sup>, au carrefour avec la Route des Gallinières pour l'aménagement sécurisé d'un passage piétons à créer.
- Propriété SCI POG représenté par Monsieur JP GALLAND : Une emprise d'environ 19 m<sup>2</sup> au rond-point GF Services pour le raccordement du mode doux avec celui existant au niveau du lotissement hameau d'Orphée.

Suite à différents échanges avec les propriétaires, la municipalité rédigera une promesse de cession gratuite préalablement à l'acte et dans laquelle il sera indiqué les engagements des différentes parties.

Etant ici précisé que :

- Les propriétaires devront s'engager à céder gratuitement leur parcelle à la commune,
- Le coût de l'aménagement sera supporté par la commune y compris les frais de géomètre,
- La commune sera en charge de rédiger l'acte d'acquisition sous la forme administrative.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité, accepte le principe d'une acquisition gratuite ultérieure de la propriété des Consorts LAFOND représentant environ 6m<sup>2</sup> et le principe d'une acquisition gratuite ultérieure de la partie privée du parking de la Société SCI POG représentée par Mr Jean-paul GALLAND représentant environ 19m<sup>2</sup>.

### • Roannais Agglomération - Rapport d'activité annuel – Année 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité de Roannais Agglomération portant sur l'année 2015, lequel rapport a été transmis à la Commune de Commelle-Vernay en application de la loi de renforcement et de simplification de la coopération intercommunale.

Monsieur le Maire précise que ce rapport synthétise les données générales (notamment les finances) de la Communauté d'Agglomération et relate les différentes opérations réalisées au cours de l'année 2015 dans chacun de ses domaines d'intervention.

Il présente le rapport annuel d'activités de Roannais Agglomération. Les différents chapitres sont exposés et commentés, notamment les domaines économiques, des transports-déplacements et les infrastructures, de la cohésion sociale et de la protection et de la valorisation de l'environnement.


Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note de la présentation du rapport d'activité 2015 de Roannais Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 20 octobre 2016.

Le Maire,  
  
D. PRÉCHET